



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le Dix-Sept Octobre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2017

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents M. AUFFRET - R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA – JL. GIRAUD- **Adjoint**
S. ALLEG – N. BARRECA - S. BEURRIER - A. DUBOIS – E. MENUT - J. ROBERT HENSELER –
A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – J. RAYNAUD - A. RASKIN – JC. SANSONI
C. VELAY – N. DEDULLE - S. LELUIN - M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à C. BOUGE)

TRANSITION ENERGETIQUE - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE

VU le code des marchés publics, le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment les art 75 et 76.

VU la délibération n°2017-10-17/001, en date du 17 octobre 2017.

M. le Maire expose au conseil municipal que le dossier d'efficiences énergétique des installations dans l'optique d'une transition énergétique a été subventionné par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 31.600 € et par le Conseil Départemental 83 à hauteur de 23.700 €.

Considérant que la procédure de dialogue compétitif est adaptée aux besoins de la commune.

Qu'il existe déjà une commission travaux mais qu'il s'agit dans le cadre de cette délibération de créer ponctuellement un comité présidé par M. le Maire, en charge de suivre le dossier de la transition énergétique (en phase procédurale : présence aux séances du dialogue compétitif, analyses techniques des propositions avec le bureau d'études, puis en phase travaux : accompagnement du titulaire du marché dans l'exécution de sa mission, etc....).

Considérant que les élus suivants se sont proposés :

- M. Gérard BARRA, adjoint aux travaux
- M. Antoine DUBOIS,
- M. Michel RAYNAUD
- M. Michel AUFFRET
- Mme Sylvie ALLEG

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** la création d'un comité de pilotage, présidé par M. le Maire, tel que présenté ci-dessus.

- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE